

**COMPTE RENDU  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2021 A 17 H 30**

ORDRE DU JOUR :

- Validation des comptes rendus
- Echange de terrains
- Contrat assurance
- Devis maîtrise d'œuvre Maison Sylvestre
- DETR 2022
- Questions diverses

Le treize décembre deux mille vingt et un à 17 heures 30 s'est réuni, à la mairie de Bruis Valdoule, le Conseil municipal de la commune nouvelle de VALDOULE

La séance est ouverte sous la présidence de Gérard TENOUX , Maire de Valdoule

**Etaient présents : TENOUX Gérard, AUBEPART André, BOURGEAUD Nathalie, COMBE Liliane, COUSIN Marty, TENOUX Camille, DEWILDE Claudine, AIMONIER Jean LUC, AUBERT Eveline**

**Etaient absents ayant donné pouvoir :**

**BERGER Françoise qui a donné procuration à AUBEPART André  
LANGLOIS Noëlle qui a donné procuration à Liliane COMBE**

**Etaient absents et excusés :**

**CHARMET Brigitte, GIROUSSE Gilles, CALISSI BARRAL Jonathan,**

Assistait également : Corinne Tenoux.

ORDRE DU JOUR :

- Validation des comptes rendus

Les comptes rendus des réunions du 1<sup>er</sup> Octobre 2021 et du 08 Novembre 2021 sont validés à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Echange de terrains

Le Maire rappelle la proposition d'échange avec Mr Mathieu et Mme Sarah Traverse. Il rappelle également, que lors de la réunion de bureau de la CCSB, la vente de la parcelle B 580, lieu dit « Les Coustias » à Bruis Val-doule d'une contenance de 14 a 60 a été validée. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide également la division de la parcelle section B 581 lieu dit « Les Coustias » d'une superficie de 6 Ha 51 a 00 , afin de compléter l'échange avec Mathieu et Sarah Traverse. Un géomètre sera contacté.

Le Maire rappelle également le document d'arpentage réalisé par Mr Christian SALLA, géomètre experts , en date du 19 janvier 2017, afin de valider un échange avec Mr Nicolas AUBEPART. Cet échange consiste à rendre la Commune propriétaire du morceau de parcelle B 149 qui lui sert de chemin communal contre un morceau de même contenance qui longe la parcelle de Mr Nicolas AUBEPART. Le Conseil Municipal demande à Monsieur André Aubépart de quitter la salle, afin de délibérer. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide cet échange et autorise Monsieur le Maire à signer cet acte notarié, sitôt qu'il sera établi et à en régler les frais.

- Contrat assurance

Le Maire rappelle à son assemblée la création de la commune nouvelle en date du 1<sup>er</sup> juillet 2017 et rappelle également la nécessité de rassembler les divers contrats d'assurance. Dans un premier temps, il est décidé de rassembler les contrats de l'ancienne commune de Bruis et de Sainte Marie, ces deux dernières étant assurer à Groupama. Le Maire présente donc le nouveau devis qui s'élève à la somme de 3 659.81 euros. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide ce devis, autorise le Maire à signer ce nouveau contrat et à en régler la facture, sitôt sa réception.

- Devis maitrise d'œuvre Maison Sylvestre

Le Maire présente les devis relatifs à la maitrise d'œuvre pour la réhabilitation de la maison Sylvestre. Le Maire fait part à son Conseil de la nécessité d'avancer sur les travaux par tranches. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le devis du groupement d'architectes PRAZ - GERNEZ – BELLANGER d'un montant de 13 000.00 euros HT et autorise le Maire à en régler la facture sitôt sa réception.

- DETR 2022

Le Maire fait part à son Conseil Municipal des différents devis qui pourraient être présenter dans le cadre d'une demande de financement auprès de la DETR 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le dépôt de deux dossiers, qui leur semblent prioritaires vis-à-vis des autres, à savoir :

- un dossier pour la deuxième tranche de travaux de la Maison Sylvestre
- un dossier pour le financement de l'adressage

**COMPTE RENDU  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2021 A 17 H 30**

- Questions diverses
  - La commune a reçu divers courriers qui sont lus à l'assemblée, pour suite à donner.
  - Deux courriers, avant procédure de mise en péril, vont être envoyés aux propriétaires.
  - Le Conseil Municipal décide de faire poser des coupes eaux sur le chemin de Serre Boyer. (voir avec IT 05)
  - Lors de la réfection du chemin de Serre Boyer, des améliorations seront apportées sur le chemin de Pra Boyer et sur le chemin de Doussanne.
  - La Commune de Serres a fait une étude pour des travaux d'éclairage public avec une entreprise qui se charge d'aller chercher les aides financières . Le Conseil valide l'idée de rencontrer cette entreprise.
  - Les panneaux du Parc des Baronnies doivent être poser , les conseillers municipaux demandent à avoir encore un temps de réflexion pour leur situation exacte , mais dans ce sens là :
    - Un sur la route du Veyrier
    - Un vers la passerelle verte de Sainte Marie (sur RD 26)
    - Un à Montmorin vers le lac de Combauche

La séance est levée à 19 h 45 .